

**RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION de l'AGEFPI
EXERCICE 2019**

1. Préambule

Le fonds, dénommé «Fonds de dotation de l'Agefpi», a été créé le 25 avril 2015. Son siège social est situé au 461 rue de la papeterie, CS 10065, 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex.

Les fondateurs de ce fonds sont d'une part l'association Agefpi, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 22 novembre 1983, et d'autre part l'association « La Cellulose », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui est l'association des ingénieurs et des anciens élèves de l'EFPG devenue Grenoble INP-Pagora.

Le Fonds a pour but d'apporter de nouvelles ressources pour l'association Agefpi dans ses missions d'intérêt général et son soutien aux formations dispensées à Grenoble INP-Pagora dans les domaines de :

- la valorisation de la biomasse végétale ;
- les papiers et cartons ;
- l'emballage ;
- la communication imprimée ;
- les biomatériaux et les bio-composites ;
- les emballages et l'impression fonctionnels ;
- l'électronique imprimée.

Le montant de la dotation initiale est 45 000€.

Le montant des ressources financières à la fin de l'exercice 2019 est de 153 407 euros.

L'année 2015 correspond à la mise en place du fonds.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration

Le Fonds est administré par un conseil d'administration composé de 7 membres :
Madame BARRATTE Christine, Messieurs BLANC Yann, RAYNAUD Joël, MUNOZ Frédéric,
MARQUIS Arnaud, GOMEZ Jean-Yves, SERVAIS Pascal.

Le conseil d'administration s'est réuni à 2 reprises pendant l'année 2019 :

- Le 6 avril 2018 :
 1. Approbation du CR du 19 avril 2018
 2. Arrêté des comptes 2018
 3. Affectation du résultat
 4. Questions diverses
- Le 20 novembre 2019 :
 1. Approbation du compte rendu du 1 avril 2019
 2. Projets à soutenir

3. Budget prévisionnel 2020
4. Questions diverses

2.2 Autres organes de gouvernance

Une commission de travail, en charge de l'affectation des ressources pour le financement des projets, est constituée :

- du Directeur(trice) des études,
- du Directeur(trice) des partenariats industriels,
- du Responsable du CFA,
- du Directeur(trice) du LGP2.

Le Directeur(trice) des études préside la commission.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Afin de développer et soutenir les actions de communication du Fonds de Dotation Agefpi des outils de communication ont été développés.

Actions de communication

- Un site Web Responsive Design intégrant des rubriques pour l'information et une rubrique spécifique pour les dons en ligne, le tout mis en ligne.
- La diffusion des actualités et des projets sur ce site Web se fait au fil de l'eau.
- Une plaquette imprimée 3 volets en français, version PDF disponible et téléchargeable à partir du site Web.
- Une plaquette imprimée 3 volets en anglais, version PDF disponible et téléchargeable à partir du site Web.
- L'existence d'un compte sur une plateforme d'envoi d'e-mailing (Posta Nova) et la création d'un gabarit adapté à la charte graphique du Fonds de dotation permet la création et le suivi de campagne e-mailing d'informations.
- La Newsletter Grenoble INP-Pagora « La fibre de l'innovation » mensuelle (3700 abonnés) propose régulièrement des liens vers des articles, publications et actualités du Fonds de dotation (diffusés sur le site Web FDD ou le site Web Pagora).
- Des campagnes de e-mailing à partir du fichier des contacts de l'association des anciens Elèves de l'école – La Cellulose (information intégrée dans les envois PostaNova).
- Relai de l'information sur les réseaux sociaux à travers des comptes officiels de l'école Grenoble INP-Pagora et des comptes personnels. Une campagne d'information a été lancée via les réseaux sociaux. Les interventions régulières informent nos contacts / abonnés des évolutions et de la vie du Fonds de dotation :
 - o Page Facebook de Grenoble INP-Pagora
 - o Page Officielle LinkedIn Ecole Grenoble INP-Pagora et sur des groupes dédiés aux informations de l'école

3.2 Liste des partenaires du fonds

Est mis à disposition gracieuse au profit du fonds un temps partiel des personnes suivantes :

- Naceur BELGACEM, directeur de l'Agefpi
- Bernard PINEAUX, directeur adjoint de l'Agefpi
- Isabelle DUFRENEY, assistante de direction de l'Agefpi
- Jocelyne ROUIS, responsable de communication de Grenoble INP-Pagora
- Stéphane VERNAC, directeur administratif de l'Agefpi
- Agnès BOYER, directrice des études de Grenoble INP-Pagora
- Anne BLAYO, directrice des partenariats industriels de l'Agefpi
- Anne PANDOLFI, chargée de communication
- Nathalie VIEIRA, assistante de communication

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Le fonds de dotation, ses objectifs et son fonctionnement ont été présentés à chaque rendez-vous avec des industriels partenaires.

De nombreux contacts ont été établis avec des entités étrangères soit par téléphone, soit à l'occasion de salons professionnels internationaux.

Par ailleurs, au total 8 mécènes ont contribué au fonds de dotation à titre individuel.

Le partenariat de mécénat de compétences mis en place avec le groupe Schneider Electric SAS en 2018 a pris fin au 31 décembre 2019.

Un nouveau partenariat a été mis en place avec la société ISORG dans le cadre des projets DEEP. Le groupe d'étudiants ayant proposé le projet le plus pertinent bénéficie d'un prix. Le groupe composé de 5 étudiants a bénéficié d'une dotation de 1 500 euros.

Des séminaires, conférences et forum professionnels nationaux et internationaux nous ont permis de diffuser largement le message sur Fonds de dotation, autant d'opportunités pour prospecter les futurs donateurs :

- Forum Grenoble INP-Pagora – Novembre 2019
- Remise des diplômes Grenoble INP-Pagora -2019
- Rencontres de l'union papetière (ATIP) Grenoble, novembre 2019

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants
--

Il a été décidé de financer les projets suivants :

- 3 000 euros pour la mobilité apprentie ;
- 5 000 euros pour la rénovation de la bibliothèque de Grenoble INP - Pagora;
- 2 000 euros pour pallier à la précarité numérique des étudiants boursiers en apportant un soutien à l'équipement numérique.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation
--

Aucune personne morale ne bénéficiera de redistributions de la part du Fonds de dotation

6. Liste des libéralités reçues

QUALITE	DONS FINANCIERS	DONS EN NATURE	AFFECTATION
Particuliers	3 800 €		Laisée libre
Personnes morales	12 600 €	137 007 €	

Toutes les libéralités reçues ont fait l'objet d'un reçu fiscal envoyé à chaque donateur.

Pascal SERVAIS

Président

